Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260701-85DEL2607081DSP-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 19h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, Maire.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, GAUDIN Carine, POSSEMÉ Sébastien, GADESAUDE Cécile, BILLARD Dominique, GUILBERT-BLON Valérie, SOREL Anne-Marie, LOTELIER Monique, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, RAFFARD Marie, QUESSART Sarah, MAINSARD Stéphane, DYBA Mathieu, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, BERNIER Samantha, GOBERT Danielle.

Absents excusés : COURTOIS Diane, PÉRAN Patrick, ROUX Alban.

Absent : HARDOUIN Benjamin.

Pouvoirs : Mme COURTOIS à Mme GICQUEL, M. PÉRAN à M. PLUNIAN-BLOT, M. ROUX à Mme GANDAIS.

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°85-DEL-2026-07-081-DSP Mise à jour de la charte associative cancalaise

Convocation en date du 24 juin
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 1er juillet 2026

Rapporteur : Philippe Touarin

Exposé : Créée en 2016, la charte associative vise à reconnaître et accompagner les associations cancalaises. Elle encadre les relations entre la Ville et le tissu associatif, en précisant les engagements de chacun ainsi que les formes de soutien apportées, qu'elles soient financières, matérielles ou liées à la mise à disposition de locaux.

La nouvelle mandature entend poursuivre cet engagement en faveur de la vie associative et soumet à l'approbation du Conseil municipal une version actualisée, plus simple et plus lisible pour les associations.

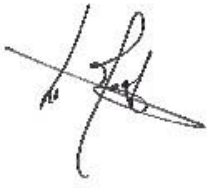
Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *la présentation de la charte associative cancalaise lors de la commission Évènements, Culture, Sports et Animations du 17 juin 2026,*

Le Conseil municipal est invité à :
Article 1 : Approuver la nouvelle charte associative cancalaise jointe en annexe.
Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260701-85DEL2607081DSP-DE

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL